

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 656 27 mars 2010

## **SOMMAIRE**

AIO S.à r.l31463	Karvis International S.A 31467
Allfin Holding Luxembourg Sàrl31464	Kidolux S.A31463
Allianz Finance IV Luxembourg S.à r.l 31481	KMC Finance S.A 31446
Alsages S.à r.l31463	Knauf Center Schmett S.A 31464
Arminius Commercial 2 S. à r.l31466	Longchamps Immo S.A31446
BLParticipations S.A31463	Lux Life Opportunity Fund SICAV-FIS 31448
Capita Selecta S.A31447	Michel PETIT Architecte S.à r.l 31464
Carrelflair GMBH31447	Mode Development S.A 31472
<b>CFA</b> (Management) S.à r.l	MPP Invest 1 S.A31442
<b>CFN</b> (Management) S.à r.l	OCM Luxembourg Huntington S.à r.l 31453
Compagnie Arabe de Financement Inter-	Orkal Finance S.A31467
national31465	Paradigm Capital European Micro Cap Va-
Doris S.à r.l31448	lue Fund31464
Eragon S.à r.l	Peinture Elsen S.à r.l
F & B Europe Invest S.A	ProLogis France XLIV S.à r.l31467
Financière Bluestone S.A 31450	QLux Aviation S.à r.l
G.C.L. S.A31448	Resource Shipping & Shipmanagement
Gest Plan Holding S.A31488	S.A
Invista European Real Estate Bel-Air Hol-	Resource Shipping & Shipmanagement
dings S.à r.l31465	S.A 31450
Invista European Real Estate Holdings S.à	RREI French AuberCo S.à r.l31471
r.l	Savox S.A31482
Invista European RE Delta HoldCo S.à r.l.	Selcolux S.A
31465	Sonoco Asia Holding S.à r.l 31487
Invista European RE Delta PropCo S.à r.l.	Tandberg Data Management S.à r.l 31472
31450	Transtürk International Consulting S.A.
Iris Real Estate S.A31466	31450
Iris Real Estate S.A31466	Tulip European Holding S.à r.l 31467
JS I.P. Holding Co	United Cashmere S.A 31448
Karan S.A 31442	



## Karan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker. R.C.S. Luxembourg B 108.896.

Le bilan au 31.03.2009 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Pour ordre EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A. Boîte Postale 1307 L-1013 Luxembourg Signature

Référence de publication: 2010029508/15.

(100026382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

# MPP Invest 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 148.547.

In the year two thousand and ten on the eighteenth of January.

Before Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Ms Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

acting by virtue of resolutions taken by the Board of Directors of "MPP Invest 1 S.A." on January 18, 2010, copy of said resolutions, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

Who declared and required the notary to record that:

- I. The company "MPP Invest 1 S.A." is a public limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.547, incorporated by deed of the under-signed notary on October 13, 2009 published in the Memorial C, number 2107 of October 27, 2009 and whose articles have been amended by deed of the undersigned notary on December 17, 2009 published in the Memorial C, number 2483 of December 22, 2009 (the "Company").
- II. According to article 5, first paragraph of the articles of incorporation of the Company (the "Articles of Incorporation"), the subscribed capital has been fixed at two million six hundred fifty eight thousand two hundred and fifty Danish Krone (DKK 2,658,250) consisting of two million six hundred fifty eight thousand two hundred and fifty (2,658,250) redeemable shares of a par value of one Danish Krone (DKK 1) per share.

According to article 5, second paragraph, the authorised capital of the Company is fixed at one hundred million Danish Kroner (DKK 100,000,000) consisting of one hundred million redeemable shares of a par value of one Danish Krone (DKK 1) per share.

During the period of five years from the date of the publication of the Company's constitutional deed being October 27, 2009, the Board of Directors or any delegate of the Board of Directors may and are authorized to issue shares to such persons and on such terms as they shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued).

Whenever the Board of Directors or any delegate of the Board of Directors effect an increase of capital in whole or in part they shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Board of Directors or any delegate of the Board of Directors is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with legal requirements.

III.- According to article 6 of the Articles of Incorporation all shares are issued as redeemable shares and the board of directors may decide to redeem shares under the conditions set out in such article.

Redeemed shares shall either (i) be cancelled at the discretion of the Board of Directors or any delegate of the Board of Directors followed by a corresponding capital reduction, or (ii) be held by the Company for re-issue. In the latter case such shares shall not carry any voting rights or rights to dividends or liquidation proceeds. Whenever the Board of Directors or any delegate of the Board of Directors effect a cancellation of shares, they shall be obliged to take steps to amend the Articles of Incorporation in order to record the change and the Board of Directors or any delegate of the Board of Directors is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with legal requirements.



IV. Following receipt by the Company of the sum of DKK 12,375,260.69, the Board of Directors have decided on January 18, 2010 to increase the share capital of the Company by DKK 694,849 to bring it from its present amount of DKK 2,658,250 to DKK 3,353,099 by the issue of 694,849 new shares having a par value of one Danish Krone (DKK 1) each and issued with a share premium at DKK 16.81 per share, without reserving to the existing shareholder any preferential subscription rights, and consequently to allot the new shares as follows:

Name of shareholder	Number of new shares	Par value payment at	Share premium payment at
		• •	DKK 16.81 per
		share	share
Thomas Hinnerskov	41, <del>4</del> 26	41, <del>4</del> 26	696,371.06
Miguel Angel Gonzalez	5,178	5,178	87,042.18
Jan Bohacek	4,772	4,772	80,217.32
Priit Paiste	10,356	10,356	174,084.36
Yann Coleou	71,588	71,588	1,203,394.28
Martin Geisel	14,317	14,317	2 <del>4</del> 0,668.77
Axel Klein	10,356	10,356	17 <del>4</del> ,08 <del>4</del> .36
Stefanos Valtaras	10,356	10,356	17 <del>4</del> ,08 <del>4</del> .36
William Fung	10,356	10,356	17 <del>4</del> ,08 <del>4</del> .36
Dore Swamy	5,178	5,178	87,042.18
Adi Permadi	5,178	5,178	87,042.18
Paul Lynch	23,862	23,862	401,120.22
AUBS Holding Ltd	10,356	10,356	174,084.36
Eitzik Sabag	10,356	10,356	174,084.36
Simon Lim	5,178	5,178	87,042.18
Norma van den Berg	10,356	10,356	174,084.36
Peter J. van der Vorm	7,158	7,158	120,325.98
Jesper Hansen	5,178	5,178	87,042.18
Shirley Cheong	5,178	5,178	87,042.18
Kelvin Eyu	5,178	5,178	87,0 <del>4</del> 2.18
Andrew Tsui	10,356	10,356	174,084.36
Oral Yalman	10,356	10,356	174,084.36
Alihan Haydaroglu	5,178	5,178	87,0 <del>4</del> 2.18
Henrik Andersen	20,713	20,713	3 <del>4</del> 8,185.53
Matthew Brabin	41,426	41,426	696,371.06
Rebecca Thomas	20,713	20,713	3 <del>4</del> 8,185.53
Ged Horn	7,158	7,158	120,325.98
Robert Digia	10,356	10,356	174,084.36
Tom Norman	10,356	10,356	174,084.36
Jean-Manuel Bullukian	63,928	63,928	1,074,629.68
Troels Bjerg	71,588	71,588	1,203,394.28
Henrik Schibier	17,897	17,897	300,8 <del>4</del> 8.57
Henrik Sandbjerg Nielsen	1 <del>4</del> ,317	14,317	240,668.77
Christian S Jacobsen	20,713	20,713	3 <del>4</del> 8,185.53
Morten Andreasen	20,713	20,713	3 <del>4</del> 8,185.53
Mads Kristensen	20,713	20,713	3 <del>4</del> 8,185.53
Carsten Hojlund	20,713	20,713	3 <del>4</del> 8,185.53
Barbara Plucnar Jensen	35,794	35,794	601,697.14
Total:	694,849	694,849	11,680,411.69
	,	,	, , ,

Evidence of the aforementioned payment in the amount of DKK 12,375,260.69 for the newly issued shares has been given to the undersigned notary.

V. The Board of Directors has additionally decided on January 18, 2010 in accordance with Article 6 of the Articles of Incorporation to redeem the 250,000 shares held by the founding shareholder FS MPP S.à r.l. with effect as of that date and to cancel such shares thereby reducing the capital by an amount of DKK 250,000 from DKK 3,353,099 to DKK 3,103,099 consisting of 3,103,099 redeemable shares of a par value of DKK 1 per share.

VI. According to the powers granted to the Board of Directors by article 5 and article 6 of the Articles of Association of the Company and following the realisation of the increase of capital and the reduction of capital as decided by the



Board of Directors on January 18, 2010 the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation is amended to be worded as follows:

"The subscribed capital is set at three million one hundred three thousand ninety-nine Danish Kroner (DKK 3,103,099) consisting of three million one hundred three thousand ninety-nine (3,103,099) redeemable shares of a par value of one Danish Krone (DKK 1) per share."

## Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at approximately two thousand eight hundred euro ( $\leq$  2,800.-).

#### Declaration

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present deed.

#### Follows the French version:

L'an deux mille dix, le dix-huit janvier,

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

#### A COMPARU

Maître Sabine HINZ, Avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en vertu des décisions prises par le conseil d'administration de "MPP Invest 1 S.A." en date du 18 janvier 2010 copie d'un extrait de ces décisions après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

- I. La société "MPP Invest 1 S.A." est une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.547, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 octobre 2009, publié au Mémorial C, numéro 2107 du 27 octobre 2009 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 décembre 2009 publié au Mémorial C, numéro 2483 du 22 décembre 2009 (la "Société").
- II. Selon l'article 5, alinéa un des statuts de la Société (les "Statuts"), le capital de la Société est fixé à deux millions six cent cinquante huit mille deux cent cinquante Couronnes danoises (DKK 2.658.250,-) représenté par deux millions six cent cinquante huit mille deux cent cinquante (2.658.250) actions rachetables d'une valeur nominale d'une Couronne Danoise (DKK 1) chacune.

Selon l'article 5, alinéa deux le capital autorisé de la Société est fixé à cent millions Couronnes Danoises (DKK 100.000.000) représenté par cent millions (100.000.000) d'actions rachetables ayant une valeur nominale d'une Couronne Danoise (DKK 1) chacune.

Durant la période de cinq ans à compter de la date de publication de l'acte de constitution étant le 27 octobre 2009, le conseil d'administration ou un délégué du conseil d'administration est autorisé à émettre des actions aux personnes et aux conditions qu'il jugera adéquates (et spécifiquement de procéder en la matière sans réserver un droit préférentiel aux actionnaires existants en vue de la souscription aux actions à émettre).

Lorsque le conseil d'administration ou un délégué du conseil d'administration procèdent à une augmentation de capital soit en entier, soit uniquement en partie, ils seront tenus de faire le nécessaire pour modifier les Statuts afin d'y faire apparaître ce changement et le conseil d'administration ou un délégué du conseil d'administration seront autorisés à prendre ou à autoriser les mesures nécessaires pour l'exécution et la publication du prédit changement conformément aux dispositions légales.

III. - Selon article 6 des Statuts toutes les actions sont émises sous forme d'action rachetables et le conseil d'administration est autorisé à racheter les actions conformément à cet article.

Les actions rachetées seront soit (i) annulées à la discrétion de conseil d'administration ou d'un délégué du conseil d'administration, suivi d'une réduction de capital correspondante soit (ii) maintenues par la Société aux fins d'une réémission. Dans ce dernier cas, ces actions ne sont pas assorties de droits de vote ou des droits aux dividendes ou des produits de liquidation. Cependant, lorsque le conseil d'administration ou un délégué du conseil d'administration procè-



dent à une annulation, ils seront tenus de faire le nécessaire pour modifier les Statuts afin d'y faire apparaître ce changement et le conseil d'administration ou un délégué du conseil d'administration seront autorisés à prendre ou à autoriser les mesures nécessaires pour l'exécution et la publication du prédit changement conformément aux dispositions de la Loi.

IV.- A la suite de la réception de la somme de DKK 12.375.260,69, le conseil d'administration a décidé en date du 18 janvier 2010, de procéder à une augmentation de capital à concurrence de DKK 694.849 pour porter le capital ainsi de son montant actuel de DKK 2.658.250 à DKK 3.353.099 par la création et l'émission de 694.849 nouvelles actions d'une valeur de DKK 1 chacune et émises avec une prime d'émission comme décrit ci-dessous, sans réserver un droit préférentiel à l'actionnaire existante, et en conséquence d'allouer les nouvelles actions comme suit:

Nom d'actionnaire	Nombre	Paiement	Paiement
	d'action	de la valeur	de la prime
		nominale	d'émission de
			DKK 16.81 par
		par action	action
Thomas Hinnerskov	41.426	41.426	696.371.06
Miguel Angel Gonzalez	5.178		87.042.18
Jan Bohacek	4.772	4.772	80.217.32
Priit Paiste	10.356	10.356	174.084.36
Yann Coleou	71.588	71.588	1.203.394.28
Martin Geisel	1 <del>4</del> .317		240.668.77
Axel Klein	10.356	10.356	174.084.36
Stefanos Valtaras	10.356	10.356	174.084.36
William Fung	10.356	10.356	174.084.36
Dore Swamy	5.178	5.178	87.042.18
Adi Permadi	5.178	5.178	87.0 <del>4</del> 2.18
Paul Lynch	23.862	23.862	401.120.22
AUBS Holding Ltd	10.356	10.356	174.084.36
Eitzik Sabag	10.356	10.356	174.084.36
Simon Lim	5.178	5.178	87.042.18
Norma van den Berg	10.356	10.356	174.084.36
Peter J. van der Vorm	7.158	7.158	120.325.98
Jesper Hansen	5.178	5.178	87.042.18
Shirley Cheong	5.178	5.178	87.042.18
Kelvin Eyu	5.178	5.178	87.042.18
Andrew Tsui	10.356	10.356	174.084.36
Oral Yalman	10.356	10.356	174.084.36
Alihan Haydaroglu	5.178	5.178	87.042.18
Henrik Andersen	20.713	20.713	348.185.53
Matthew Brabin	<del>4</del> 1. <del>4</del> 26	41.426	696.371.06
Rebecca Thomas	20.713	20.713	348.185.53
Ged Horn	7.158	7.158	120.325.98
Robert Digia	10.356	10.356	174.084.36
Tom Norman	10.356	10.356	174.084.36
Jean-Manuel Bullukian	63.928	63.928	1.074.629.68
Troels Bjerg	71.588	71.588	1.203.394.28
Henrik Schibier	17.897	17.897	300.848.57
Henrik Sandbjerg Nielsen	14.317	14.317	240.668.77
Christian S Jacobsen	20.713	20.713	348.185.53
Morten Andreasen	20.713	20.713	348.185.53
Mads Kristensen	20.713	20.713	348.185.53
Carsten Hojlund	20.713	20.713	348.185.53
Barbara Plucnar Jensen	35.794		601.697.14
Total:	694.849	694.849	11.680.411,69

La preuve de paiement de la somme de DKK 12.375.260,69 pour les actions nouvelles a été fournie au notaire instrumentaire.

V. Le conseil d'administration a également décidé le 18 janvier 2010 de racheter les 250.000 actions détenues par l'actionnaire fondateur FS MPP S.à r.l. avec effet à cette date selon l'article 6 des Statuts et d'annuler ces actions ainsi



réduisant le capital actuel de DKK 3.353.099 par un montant de DKK 250.000 à DKK 3.103.099 divisé en 3.103.099 actions rachetables d'une valeur nominale de DKK 1 chacune.

VI.- Conformément à l'autorisation conférée au conseil d'administration par l'article 5 et l'article 6 des statuts et suite à l'augmentation de capital et la réduction du capital décidée par le conseil de gérance le 18 janvier 2010, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à trois millions cent trois mille quatre-vingt dix-neuf Couronne Danoise (DKK 3.103.099) divisé en trois millions cent trois mille quatre-vingt dix-neuf (3.103.099) actions rachetables d'une valeur nominale d'une Couronne Danoise (DKK 1,-) chacune."

## Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à environ deux mille huit cents euros (€ 2.800,-).

#### Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête du même comparant, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Sabine Hinz, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 janvier 2010. Relation: EAC/2010/801. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

## POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010028578/237.

(100025179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

## Longchamps Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 141.025.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010029509/15.

(100026378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

## KMC Finance S.A., Société Anonyme.

#### Capital social: EUR 300.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 133.492.

Il résulte du conseil d'administration de la société du 22 février 2010 que le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat du L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte au L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.



Pour extrait conforme KMC Finance S.A. Signatures

Référence de publication: 2010029298/14.

(100026423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

## Eragon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 128.959.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

Référence de publication: 2010029329/10.

(100026369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

## Capita Selecta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 108.851.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

Référence de publication: 2010029339/10.

(100026271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

## QLux Aviation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.693.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2010.

Référence de publication: 2010030550/10.

(100027879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

# JS I.P. Holding Co., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.924.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2010.

Référence de publication: 2010030558/10.

(100027797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

# Carrelflair GMBH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6757 Grevenmacher, 4, rue de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 127.041.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nouvelle Fiduciaire Reiserbann Sarl

32A, rue Meckenheck, L-3321 Berchem

Signature

Référence de publication: 2010029558/12.

(100026354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.



## Doris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3347 Leudelange, 2, rue de Cessange. R.C.S. Luxembourg B 90.669.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nouvelle Fiduciaire Reiserbann Sarl 32A, rue Meckenheck, L-3321 Berchem Signature

Référence de publication: 2010029559/12.

(100026353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

# Lux Life Opportunity Fund SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine. R.C.S. Luxembourg B 146.735.

Auszug aus dem Verwaltungsratsbeschluss

Der Verwaltungsrat beschließt, nachdem Herr Lothar Rafalski sein Amt als Verwaltungsratsmitglied zum 15. Februar 2010 niedergelegt hat, Herrn Mario Warny, geboren am 22. September 1973 in Sankt Vith, Belgien, mit Berufsanschrift in 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, zum vorläufigen Verwaltungsratsmitglied zu ernennen, mit Wirkung vom 15. Februar 2010 bis zum Zeitpunkt der nächsten abzuhaltenden Generalversammlung der Gesellschaft, voraussichtlich der nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Februar 2010.

Für die Lux Life Opportunity Fund SICAV-FIS

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Die Zentralverwaltungsstelle

Mario Warny / Patrick Obach

Référence de publication: 2010029598/20.

(100026762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

# UCA, United Cashmere S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 60.233.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010030638/10.

(100028024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

## G.C.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl. R.C.S. Luxembourg B 71.884.

## DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

## A COMPARU:

Monsieur Frédéric CIPOLLETTI, employé privé, demeurant professionnellement au L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de PARTS INVEST S.A., une société ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 88.712,



en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 16 décembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société G C L S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, a été constituée suivant acte notarié du 22 septembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 934 du 8 juin 1999 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 6 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 731 du 6 octobre 2000;
- que le capital social de la société G C L S.A. s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310,- EUR) chacune, entièrement libérées;
  - que PARTS INVEST S.A., précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les actions de la société G C L S.A.;
- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société G C L S.A., a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de cette Société et de la mettre en liquidation;
- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 7 décembre 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné.

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société G C L S.A. a cessé;
- l'actionnaire unique est investie de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 7 décembre 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
  - suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société G C L S.A. est à considérer comme accomplie et clôturée;
  - décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;
  - il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et ou du registre des actionnaires;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont évalués approximativement MILLE EUROS (1.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. CIPOLETTI, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56566. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010029893/53.

(100027524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

# Selcolux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II. R.C.S. Luxembourg B 19.344.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 décembre 2009:

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- Marie DETRY, 129, rue d'Andoumont, B-4140 SPRIMONT.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2010.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010031128/14.

(100028104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.



## Financière Bluestone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 116.794.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Référence de publication: 2010029836/10.

(100026268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

## Transtürk International Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 1, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 75.452.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010029855/10.

(100026445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

## Resource Shipping & Shipmanagement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 48.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010030593/10.

(100028350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

## Resource Shipping & Shipmanagement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 48.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010030594/10.

(100028351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

## Invista European RE Delta PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.969.

In the year two thousand and ten, on the eleventh day of the month of February.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

INVISTA EUROPEAN RE DELTA HOLDCO S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of EUR 332,900.-, with registered office at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118965 (the "Shareholder"), hereby represented by Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 10 <sup>th</sup> , 2010, such proxy was signed by the proxyholder and the undersigned notary.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of INVISTA EUROPEAN RE DELTA PROPCO S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.-, with registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy



of Luxembourg, incorporated following a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), dated 18 August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1805 of 27 September 2006 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118969 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of Me André Schwachtgen dated 16 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 58 dated 26 January 2007.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### Agenda

- 1 To convert the one hundred twenty-five (125) shares of the Company, currently having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, into one hundred twenty-five (125) shares without indication of their nominal value, and to set the corporate capital of the Company at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred twenty-five (125) shares with no nominal value.
- 2 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one million five hundred twenty-five thousand three hundred eighteen Euro (EUR 1,525,318.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to one million five hundred thirty-seven thousand eight hundred eighteen Euro (EUR 1,537,818.-) by increasing the accounting par value of the shares by a contribution in kind of a claim held by the Shareholder against the Company.
  - 3 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above resolutions.
  - 4 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### First resolution

The Shareholder resolved to convert the one hundred twenty-five (125) shares of the Company, currently having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, into one hundred twenty-five (125) shares without indication of their nominal value and, consequently, to set the corporate capital of the Company at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred twenty-five (125) shares with no indication of nominal value.

## Second resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one million five hundred twenty-five thousand three hundred eighteen Euro (EUR 1,525,318.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to one million five hundred thirty-seven thousand eight hundred eighteen Euro (EUR 1,537,818.-) by increasing the accounting par value of the one hundred twenty-five (125) existing shares.

## **Payment**

Thereupon has appeared Mr Manfred Müller, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of the Shareholder by virtue of a proxy given on February  $10^{th}$ , 2010.

The Shareholder declared to contribute in kind to the Company a shareholder's claim held by the Shareholder against the Company in an amount of one million five hundred twenty-five thousand three hundred eighteen Euro (EUR 1,525,318.-) (the "Claim") in exchange of the increase of the accounting par value of the one hundred twenty-five (125) shares. The contribution thus represents a value in the aggregate amount of one million five hundred twenty-five thousand three hundred eighteen Euro (EUR 1,525,318.-) and proof of the Shareholder's ownership of the Claim has been given to the undersigned notary.

The Shareholder further stated that the Claim is free of any pledge or lien or charge, as applicable, that there subsist no impediments to the free transferability of such consideration to the Company, and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the contribution of the Claim to the Company.

Proof of the implementation of such contribution results from a certificate given by the Company's management issued on 10 <sup>th</sup> February 2010. The aforesaid certificate, after signature ne varietur by the Shareholder's proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for purposes of filing with the registration authorities.

## Third resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" **Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at one million five hundred thirty-seven thousand eight hundred eighteen Euro (EUR 1,537,818.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares, with no indication of nominal value."



#### Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand six hundred Euro (EUR 2,600.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le onze février.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

#### A comparu:

INVISTA EUROPEAN RE DELTA HOLDCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 332.900,-, ayant son siège social au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118965 (l'"Associé"), représentée aux fins des présentes par M. Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 10 février 2010, laquelle procuration a été signée par le mandataire et le notaire soussigné.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de INVISTA EUROPEAN RE DELTA PROPCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12.500,-, dont le siège social est au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 18 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1805 du 27 septembre 2006 et immatriculée auprès Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 118969 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Me André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 58 du 26 janvier 2007.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

## Ordre du jour

- 1 Conversion des cent vingt-cinq (125) parts sociales de la Société, ayant actuellement une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, en cent vingt-cinq (125) parts sociales sans indication de leur valeur nominale et fixation du capital social de la Société à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sans indication de valeur nominale.
- 2 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de un million cinq cent vingt-cinq mille trois cent dixhuit euros (EUR 1.525.318,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un million cinq cent trente-sept mille huit cent dix-huit euros (EUR 1.537.818,-) en augmentant le pair comptable des parts sociales par apport en nature d'une créance détenue par l'Associé à rencontre de la Société.
  - 3 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus.
  - 4 Divers.
  - a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé a décidé de convertir les cent vingt-cinq (125) parts sociales de la Société, ayant actuellement une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, en cent vingt-cinq (125) parts sociales sans indication de leur valeur nominale et, en conséquence, de fixer le capital social de la Société à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sans indication de valeur nominale.

## Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de un million cinq cent vingt-cinq mille trois cent dix-huit euros (EUR 1.525.318,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un million cinq cent trente-sept mille huit cent dix-huit euros (EUR 1.537.818,-) en augmentant le pair comptable des cent vingt-cinq (125) parts sociales existantes.

#### **Paiement**

Ensuite Manfred Müller précité, s'est présenté agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé en vertu d'une procuration donnée le 10 février 2010.



L'Associé a déclaré faire un apport en nature à la Société d'une créance d'associé détenue par l'Associé à l'encontre de la Société d'un montant de un million cinq cent vingt-cinq mille trois cent dix-huit euros (EUR 1.525.318,-) (la "Créance") en échange de l'augmentation du pair comptable des cent vingt-cinq (125) parts sociales. L'apport représente donc une valeur d'un montant global de un million cinq cent vingt-cinq mille trois cent dix-huit euros (EUR 1.525.318,-) et la preuve par l'Associé de la propriété de la Créance a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a déclaré encore que la Créance est libre de tout privilège ou gage, qu'il ne subsiste aucune restriction à la cessibilité de la Créance, et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'apport de la Créance à la Société. Preuve de la mise en œuvre de cet apport résulte d'un certificat donné par la gérance de la Société, émis le 10 février 2010. Ledit certificat, après signature ne varietur du mandataire de l'Associé et du notaire soussigné, restera annexé auprès du présent acte afin d'être enregistré auprès des autorités d'enregistrement.

#### Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à un million cinq cent trente-sept mille huit cent dix-huit euros (EUR 1.537.818,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sans indication de valeur nominale."

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à deux mille six cents euros (EUR 2.600,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Muller et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 février 2010. Relation: LAC/2010/7588. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2010.

Référence de publication: 2010030542/158.

(100027890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

# OCM Luxembourg Huntington S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur. R.C.S. Luxembourg B 151.393.

.o. Eaxembourg B 191

## **STATUTES**

In the year two thousand ten, on the fourth day of February.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

Oaktree Huntington Investment Fund, L.P., an exempted limited partnership organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walkers Corporate Services Limited, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, KYI-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership of the Cayman Islands under number WK-36424;

Here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:



## Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate name. The name of the company is OCM Luxembourg Huntington S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

#### 2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg.
- 2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 2.3 However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.
- 2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

## 3. Object.

- 3.1 The objects of the Company are to invest in a portfolio of domestic or foreign securities or similar instruments, including but not limited to shares, warrants and equity securities, bonds, notes, loans and other debt instruments or securities, trade receivables or other forms of claims, obligations (including but not limited to synthetic securities obligations), to acquire rights or participations in loans and in financial derivatives agreements or instruments, to enter into any other agreements relating to such portfolio and to grant and receive pledges, guarantees or other security interests of any kind under any law. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited the acquisition by way of sale or enforcement of security.
  - 3.2 The Company may also:
- (a) raise funds through, including, but not limited to, the issue of notes (including asset linked notes), bonds, promissory notes and other debt instruments or debt securities, the use of financial derivatives or otherwise and obtain loans or any other form of credit facility;
- (b) advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or other companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies" and each as a "Connected Company").

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- (c) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of any applicable law;
- (d) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide credit protection to the swap counterparty;
  - (e) enter into agreements, including, but not limited to:
- 1. underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements, selling agreements and other contracts for services;
- 2. interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in connection with the objects mentioned under 3.2 (a), (b), (c), (d), and (e) 1 above; and
- 3. bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, credit insurance agreements and agreements creating security in connection with the objects mentioned under 3.2 (a), (b), (c), (d), (e) 1 and 2 above, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.
- 3.3 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, enter into all transactions agreements and arrangements which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.



4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

## Chapter II. - Capital, Shares

#### 5. Share capital.

5.1 The corporate capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) ordinary shares (the Ordinary Shares), having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each. The Company may also create and issue (i) class A "tracker" shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class B Share), (ii) class B "tracker" shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share), (iii) class C "tracker" shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share), (iv) class D "tracker" shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class E Share), (vi) class F "tracker" shares (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share), (vii) class G "tracker" shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share) and (viii) class H "tracker" shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Shares and individually, a Class H Shares and individually, a Class H Shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Shares (in case of plurality, the Class H Shares (in case of plurality, the Class H Shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Shares (in case of plurality, the Class H Shares (in

The Ordinary Shares and the Tracker Shares shall collectively and irrespectively of their class be designated as the Shares and individually and irrespectively of their class be designated as a Share.

The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders. Each Share entitles its holder to one vote.

- 5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced one or more times by a resolution of the general meeting of the Shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles.
- 5.3 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. Any share premium paid in respect of the subscription of any Tracker Share of a specific class upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account corresponding to that specific class of Tracker Shares, to be denominated by the corresponding letter.
  - 5.4 All shares will have equal rights, except as otherwise provided for in these articles.
- **6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

## 7. Transfer of shares.

- 7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.
- 7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.
- 7.3 In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Board of Managers.

## Chapter III. - Management

#### 8. Management.

- 8.1 The Company is managed by a board of managers (the "Board of Managers" or the "Managers"). The members of the Board of Managers need not be shareholders.
- 8.2 They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.
- 8.3 Any decision in connection with the management of the Company shall be taken collectively by the Board of Managers in compliance with article 12 of the Articles.
- 8.4 Towards third parties, the general power of representation of the Company is granted to any two Managers as provided by article 8 of the Articles, and pursuant to article 191 bis paragraph 5 of the Law, any deed, agreement or generally any document executed in compliance with articles 8 and 10 of the present Articles are valid and binding vis-àvis third parties. The exercise of the general power of representation by any two Managers does not require prior approval by the Board of Managers acting collectively.
- **9. Powers of the board of managers.** In dealing with third parties and without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration and disposition acts and operations consistent with the Company's objects.
- **10. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any two Managers.

## 11. Delegation and Agent of the board of managers.

- 11.1 Any two Managers, acting jointly, may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.
- 11.2 Any two Managers, acting jointly, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.



#### 12. Meeting of the board of managers.

- 12.1 The meetings of the Board of Managers are convened by any two Managers. In case that all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.
- 12.2 Any member of the Board of Managers may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another member as his proxy. A member of the Board of Managers may also appoint another member to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.
- 12.3 The resolutions by the Board of Managers are validly adopted if approved by more than half of the members of the Board of Managers, present or represented.
- 12.4 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.
- 12.5 Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by more than half of the members of the Board of Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held.
- 12.6 Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.
- 12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any two members of the Board of Managers or by any person nominated by any two members or during a meeting of the Board of Managers.

## Chapter IV. - General meeting of shareholders.

## 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

- 13.1 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.
- 13.2 In particular, the general meeting of the Shareholders is authorized to amend the Articles of the Company, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of its Shareholders.
- 13.3 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.
- 13.4 In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions recorded are in minutes or drawn-up in writing.

# 14. Holding of general meetings.

- 14.1 Shareholders meetings may always be convened by any two Managers, failing which by Shareholders representing more than half of the capital of the Company.
- 14.2 The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.
- 14.3 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year on the first Friday of June.
- 14.4 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Board of Managers.

## 15. Majorities.

- 15.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.
- 15.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, in accordance with any provisions of the Law.
- 15.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

## Chapter V. - Business year

#### 16. Business year.

- 16.1 The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December of each year.
- 16.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.



16.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

## 17. Distribution right of shares.

- 17.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.
- 17.2 From the net profit thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.
- 17.3 After the allocation of any profits to the above statutory reserve account, all further profits shall be distributed and paid as follows:
- (a) the holders of the Shares of each class shall, pro rata the capital invested by each of them in respect of their Shares (nominal value and, as the case may be, share premium), be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the Shares of such class, minus (ii) any costs directly related to such investment, items (i) and (ii) to be determined by the Board of Managers;
- (b) the general meeting of the Shareholders has discretionary power to dispose of the surplus, if any. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.

## Chapter VI. - Liquidation

**18. Causes of dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

## 19. Liquidation.

- 19.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.
- 19.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided in the resolution of the Shareholders or by law, the liquidator(s) shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company, it being specified that the liquidation surplus of the Company is to be disposed of in the manner provided for in article 17.3 of these Articles.

## Chapter VII. - Applicable law

- **20. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.
- 21. Transitory provision. The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2010.

# Subscription - Payment

Thereupon, Oaktree Huntington Investment Fund, L.P., represented as stated above, declares to subscribe for five hundred (500) ordinary shares in registered form, having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

## Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital, has passed the following resolutions:

- 1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
- Szymon DEC, born on July 3, 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;
- Hugo NEUMAN, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;
- Jean-Pierre BACCUS, born on September 14, 1976 in Malmedy, Belgium, residing professionally at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;
- Christopher BOEHRINGER, born on January 1, 1971 in Forbes, Australia, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom; and



- Pedro URQUIDI, born on May 29, 1970 in El Paso, United States of America, residing professionally at 27 Knights-bridge, London SW1X 7LY, United Kingdom.
  - 2. The registered office of the Company is set at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the latter signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Oaktree Huntington Investment Fund, L.P., un exempted limited partnership organisé selon les lois des lles Cayman, ayant son siège social à Walkers Corporate Services Limited, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, KYI-9005, lles Cayman, immatriculé au Registrar of Exempted Limited Partnership sous le numéro WK-36424;

représenté par Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## Titre I er . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination. Le nom de la société est "OCM Luxembourg Huntington S.à r.l." (la Société).

La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

## 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.
- 2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.3 Toutefois, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.
- 2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance.

## 3. Objet.

3.1 Les objets de la Société sont d'investir dans un portefeuille comprenant des titres ou autres instruments, luxembourgeois ou étrangers tels que, mais sans que cela soit limitatif, des actions, warrants et autres titres représentatifs de capital, des obligations, des prêts et autres instruments similaires, des créances commerciales ou autres formes de créances, des dettes, des obligations (notamment, sans que ceci soit limitatif, des obligations de couvertures synthétiques), d'acquérir des droits ou des participations dans des prêts ou contrats sur des produits dérivés ou autres instruments, de conclure des contrats relatifs à ce portefeuille et de fournir des gages, garanties et autres sûretés de toutes sortes soumis à une quelconque loi. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles que soient les modalités d'acquisition notamment, sans que ceci soit limitatif, l'acquisition par voie d'achat ou suite à l'exercice de sûretés.

#### 3.2 La Société peut également:

- (a) réunir des fonds, et notamment émettre des obligations (notamment, sans que ceci soit limitatif, des obligations traçantes), des billets à ordre, des titres de créance et autres dettes, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres et conclure des emprunts ou tout autre forme de moyen de crédit;
- (b) avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société,



ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les "Sociétés Apparentées" et chacune une "Société Apparentée");

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

- (c) accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par toute loi applicable;
- (d) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contrepartie;
  - (e) conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative:
- 1. des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation avec les capitaux que la Société s'est procurée;
- 2. des contrats d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tous autres contrats sur des produits dérivés en relation avec les objets mentionnés dans l'article 3.2 les points (a), (b) (c) (d) et (e)1 ci-dessus;
- 3. des contrats bancaires, contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats portant sur des garanties en relation avec les objets mentionnés dans l'article 3.2 points (a), (b), (c) (d) et (e)1 et 2 ci-dessus.

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

- 3.3 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.
  - 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Titre II. Capital. Parts

## 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

La Société peut également créer et émettre (i) des parts sociales de classe A "tracker" (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe A et individuellement une Part Sociale de Classe A), (ii) des parts sociales de classe B "tracker" (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe B et individuellement une Part Sociale de Classe B), (iii) des parts sociales de classe C "tracker" (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe C et individuellement une Part Sociale de Classe C), (iv) des parts sociales de classe D "tracker" (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe D et individuellement une Part Sociale de Classe E et individuellement une Part Sociales de Classe E et individuellement une Part Sociale de Classe E), (vi) des parts sociales de classe F "tracker" (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe G et individuellement une Part Sociales de Classe G et individuellement une Part Sociales de Classe G et individuellement une Part Sociales de Classe G et c

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Tracker seront collectivement et sans tenir compte de leur classe désignées les Parts Sociales, et individuellement et sans tenir compte de leur classe une Part Sociale.

Les détenteurs des Parts Sociales seront désignés ensemble les Associés. Chaque Part Sociale donne à son détenteur droit à un vote.

- 5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des Associés adoptée selon la manière requise pour modifier ces Statuts.
- 5.3 En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Toute prime d'émission payée pour la souscription de n'importe quelle Part Sociale Tracker d'une classe spécifique lors de son émission sera affectée à un compte de réserve prime d'émission correspondant à cette classe spécifique de Parts Sociales Tracker, et en portera la lettre correspondante.
  - 5.4 Toutes les Parts Sociales auront des droits égaux sauf stipulation contraire des Statuts.



**6. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

## 7. Transfert des parts.

- 7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.
- 7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.
- 7.3 Chaque Associé s'engage à ne pas céder, mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Conseil de Gérance.

#### Titre III. Gérance

#### 8. Gérance.

- 8.1 La Société est gérée par un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance" ou les "Gérants"). Les membres du Conseil de Gérance ne sont pas obligatoirement associés.
- 8.2 Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des Associés titulaires de la majorité des votes.
- 8.3 Toute décision à prendre concernant la gestion de la Société sera prise collectivement par le Conseil de Gérance conformément à l'article 12 des Statuts.
- 8.4 Envers les tiers, le pouvoir général de représentation de la Société est conféré à deux Gérants tel que stipulé à l'article 8 des Statuts, et en vertu de l'article 191 bis paragraphe 5 de la Loi, tout acte, contrat ou généralement tout document exécuté en conformité aux articles 8 et 10 sont valables et créeront des obligations à la charge de la Société vis-à-vis des tiers. L'exercice du pouvoir général de représentation par deux Gérants ne requiert pas l'approbation préalable du Conseil de Gérance agissant collectivement.
- **9. Pouvoirs du conseil de gérance.** Dans les rapports avec les tiers et sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition et toutes opérations conformes à l'objet social.
- **10. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par deux Gérants.

## 11. Délégation et Agent du conseil de gérance.

- 11.1 Deux Gérants agissant conjointement peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.
- 11.2 Deux Gérants agissant conjointement déterminent les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

#### 12. Réunion du conseil de gérance.

- 12.1 Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation de deux Gérants. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.
- 12.2 Tout membre du Conseil de Gérance est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre membre, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un email ou d'une lettre. Un membre du Conseil de Gérance pourra également nommer par téléphone un autre membre pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.
- 12.3 Toute décision du Conseil de Gérance est valablement adoptée lorsqu'elle est approuvée par plus de la moitié des membres du Conseil de Gérance, présent ou représenté.
- 12.4 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.
- 12.5 Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par plus de la moitié des membres du Conseil de Gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance physiquement tenue.
- 12.6 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que télécopie, e-mail, télégramme, facsimilé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.
- 12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par deux des Gérants ou par toute personne désignée par les deux Gérants ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.



## Titre IV. - Assemblée générale des associés

## 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

- 13.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.
- 13.2 L'assemblée générale des Associés est notamment compétente pour modifier les Statuts de la Société, changer la nationalité de la Société et augmenter les engagements de ses Associés.
- 13.3 Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui
- 13.4 Lorsqu'un Associé détient toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

## 14. Tenue d'assemblées générales.

- 14.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par deux membres du Conseil de Gérance, à défaut par les Associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.
- 14.2 La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingtcinq. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.
- 14.3 Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale le premier vendredi du mois de juin.
- 14.4 Quel que soi le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des Associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Conseil de Gérance.

#### 15. Majorités.

- 15.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associées sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.
- 15.2 Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.
- 15.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

## Titre V. - Exercice social

## 16. Exercice social.

- 16.1 L'année sociale commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année.
- 16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.
  - 16.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

#### 17. Droit de distribution des parts.

- 17.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.
- 17.2 Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.
- 17.3 Après affectation des bénéfices à la réserve légale ci-dessus, tous les bénéfices restants seront distribués et payés comme suit:
- (a) les détenteurs des Parts Sociales de chaque classe auront, au pro rata du capital investi par chacun d'eux pour leurs Parts Sociales (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission), droit à un dividende égal à (i) tous les produits et tout revenu réalisés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, les gains sur capital, les boni de liquidation, les produits d'une vente ou tout autre produit ou revenu) sur leur investissement direct dans les avoirs acquis grâce au produit de la souscription aux Parts Sociales de cette classe, moins (ii) tous les coûts directement liés à cet investissement, les points (i) et (ii) étant déterminés par le Conseil de Gérance;
- (b) l'assemblée générale des Associés peut disposer du surplus, s'il y en a, à sa discrétion. Elle peut, en particulier, affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à une réserve ou le reporter.

## Titre VI. - Liquidation

**18. Causes de dissolution.** La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.



## 19. Liquidation.

- 19.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.
- 19.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations. Sauf stipulation contraire suivant décision des Associés ou en vertu de la Loi, le(s) liquidateur(s) sera (seront) investi(s) des pouvoirs les plus larges prévus par la loi applicable pour réaliser les actifs et assurer le paiement du passif de la Société, étant précisé qu'il sera disposé du boni de la liquidation de la Société de la manière prévue à l'Article 17.3 des présents Statuts.

## Titre VII. - Loi applicable

- **20.** Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la loi.
- 21. Disposition transitoire. La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2010.

## Souscription - Libération

Ces faits exposés, Oaktree Huntington Investment Fund, L.P., représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire aux cinq cents (500) parts sociales ordinaires sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.200.- (mille deux cents euros).

#### Décisions de l'associé unique

Et aussitôt après la constitution de la Société, les associés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- M. Szymon DEC, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;
- M. Hugo NEUMAN, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;
- Jean-Pierre BACCUS, né le 14 septembre 1976 à Malmedy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;
- Christopher BOEHRINGER, né le 1 <sup>er</sup> janvier 1971 à Forbes, Australie, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni; et
- Pedro URQUIDI, né le 29 mai 1970 à El Paso, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni.
  - 2. Le siège social de la Société est établi au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

## Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 février 2010. Relation: LAC/2010/5638. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 22 février 2010.

Référence de publication: 2010029949/506.

(100027251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.



## Alsages S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.477.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010030636/9.

(100027972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

## AIO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 1.500.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 151.221.

#### **EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 2 février 2010 que les catégories des gérants de la Société ont été modifiées.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais des gérants suivants:

- gérant de classe A:
- a. Anchorage Advisors, L.L.C, une société à responsabilité limitée de Delaware, ayant son siège social au c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA;
  - gérants de classe B:
- a. Monsieur David Marie Saigne, employé privé, né le 10 avril 1977 à Paris (France), demeurant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- b. Madame Saphia Boudjani, employée privée, née le 4 mars 1979 à Metz (France), demeurant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 février 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010031091/25.

(100027887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

# Kidolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 68.102.

Les comptes annuels au 30.09.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.02.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010029432/10.

(100026356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

## BLParticipations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7350 Lorentzweiler, 38, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 40.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010029434/10.

(100026241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.



# Paradigm Capital European Micro Cap Value Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 129.149.

Auszug aus dem Verwaltungsratsbeschluss

Der Verwaltungsrat beschließt, nachdem Herr Lothar Rafalski sein Amt als Verwaltungsratsmitglied zum 15. Februar 2010 niedergelegt hat, Herrn Stefan Schneider, geboren am 26. April 1967 in Ehringshausen, Deutschland, mit Berufsanschrift in 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, zum vorläufigen Verwaltungsratsmitglied zu ernennen, mit Wirkung vom 15. Februar 2010 bis zum Zeitpunkt der nächsten abzuhaltenden Generalversammlung der Gesellschaft, voraussichtlich der nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Februar 2010.

Für die Paradigm Capital European Micro Cap Value Fund Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Die Zentralverwaltungsstelle

Mario Warny / Patrick Obach

Référence de publication: 2010029597/20.

(100026805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

## Allfin Holding Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 750.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.090.

La nouvelle adresse professionnelle de Monsieur Baudouin MATHIEU, gérant B de la société Allfin Holding Luxembourg SARL est depuis le 27 novembre 2009 la suivante:

35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 17 février 2010.

Signature

Représentant Permanent, Délégué à la gestion journalière

Référence de publication: 2010029609/14.

(100026462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

## Michel PETIT Architecte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1624 Luxembourg, 7, rue de Gibraltar.

R.C.S. Luxembourg B 108.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010029756/10.

(100026569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

## Knauf Center Schmëtt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, 6, route d'Olm.

R.C.S. Luxembourg B 98.485.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KNAUF CENTER SCHMËTT S.A.

Référence de publication: 2010029761/10.

(100026613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.



## CAFI, Compagnie Arabe de Financement International, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 13.541.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2010.

Référence de publication: 2010030568/10.

(100027742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

## Invista European Real Estate Bel-Air Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.172.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2010.

Référence de publication: 2010030563/10.

(100027908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

## Invista European Real Estate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.463.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2010.

Référence de publication: 2010030562/10.

(100028022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

## Invista European RE Delta HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.965.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2010.

Référence de publication: 2010030561/10.

(100028020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

# CFN (Management) S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. CFA (Management) S.à r.l.).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 144.567.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 février 2010.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2010030575/14.

(100027934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.



## Arminius Commercial 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 562.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.657.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la société tenue en date du 15 février 2010:

- 1. Cristina Fileno et Kathryn Bergkoetter ont démissionné de leur fonction de gérant avec effet au 15 février 2010.
- 2. Christian Tailleur et Sofia Silva, avec adresse professionnelle au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, ont été nommé gérant avec effet au 15 février 2010 pour une durée illimitée.
- 3. James Body a changé son adresse professionnelle avec effet au 15 février 2010 du 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.
- 4. Le siège social de la société est transféré avec effet au 15 février 2010 du 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 février 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010030782/21.

(100028006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

## Iris Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 45.171.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IRIS REAL ESTATE S.A.

Signature

Référence de publication: 2010030610/11.

(100027867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

## Iris Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 45.171.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IRIS REAL ESTATE S.A.

Signature

Référence de publication: 2010030611/11.

(100027868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

## Peinture Elsen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9154 Grosbous, 6, rue d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 137.127.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010029752/10.

(100026871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.



## Tulip European Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 150.235.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2010.

Référence de publication: 2010029300/11.

(100026181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

## ProLogis France XLIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.894.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- 1) Le siège social de la société, actuellement situe au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.
- 2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010029307/17.

(100026849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

## Karvis International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 78.536.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010030608/9.

(100027846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

## Orkal Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 151.434.

## **STATUTS**

L'an deux mille dix, le seize février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

- 1.- "CRITERIA S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97199);
- 2.- "PROCEDIA S.à r.I.", une société à responsabilité limitée, avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97164).

Les sociétés comparantes ci-avant mentionnées sub 1.- et sub 2.-sont toutes deux ici représentées par:

Madame Marylène KRIEGER, employée privée, avec adresse professionnelle au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu de deux (2) procurations lui données à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg), le 25 janvier 2010.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.



Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

## Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- **Art. 1** er . Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de: "ORKAL FINANCE S.A.".
  - Art. 2. Le siège de la société est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

- Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par trois mille cent (3'100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

## **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi.

**Art. 7.** Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.



Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

- **Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.
  - **Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.
- **Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.
- La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.
- **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.
- **Art. 13.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

## Assemblée générale

- Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.
- Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10'ème) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

#### Année sociale - Répartition des bénéfices

- **Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.
- Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.
- Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

## **Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

## Disposition générale

**Art. 20.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.



## Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2010.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

#### Souscription et Libération

Les trois mille cent (3'100) actions ont été souscrites comme suit:

1 La société "CRITERIA S.à r.l.", prédésignée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions	3'099
2 La société "PROCEDIA S.à r.l.", prédésignée, une action	1
TOTAL: TROIS MILLE CENT actions	3'100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille trois cents euros.

## Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3) et celui des commissaires à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- "PROCEDIA S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97164), la représentante permanente étant Madame Catherine DE WAELE, employée privée, avec adresse professionnelle au 10B rue Mérovingiens, L-8070 Bertrange;
- 2.- "CRITERIA S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97199), le représentant permanent étant Monsieur Gabriel JEAN, juriste, avec adresse professionnelle au 10B rue Mérovingiens, L-8070 Bertrange;
- 3.- Monsieur Gabriel JEAN, juriste, né à Arlon (Belgique), le 05 avril 1967, avec adresse professionnelle au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

## Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

"MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à r.l.", une société à responsabilité limitée soumise aux lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 145 419).

#### Troisième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Gabriel JEAN, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

#### Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2015.

## Cinquième résolution

L'adresse de la société est fixée au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg), les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée, agissant ès-dites qualités, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.



Signé: M. KRIEGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 février 2010. Relation: EAC/2010/1949. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

Référence de publication: 2010030501/180.

(100028015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

## RREI French AuberCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3378 Livange, 13, rue de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 133.993.

L'an deux mille dix, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

RREI Holding S.C.A., une société en commandite par actions, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.125 (l'Associé Unique"),

ici représentée par Monsieur Augustin de Longeaux, Maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration sera signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associé unique de RREI French AuberCo S.à.r.I., une société à responsabilité limitée ayant son siège social situé au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.993 (la "Société"), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, le 16 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3001 du 27 décembre 2007, a requis le notaire instrumentant de constater les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Conformément à l'article 5 des statuts de la Société, l'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg, au 13, rue de Peppange, L-3378 Livange, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1 er janvier 2010.

## Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le siège social est établi à Livange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre municipalité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le siège social peut être transféré au sein de la même municipalité par décision du gérant ou, s'il y plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance de la Société. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays."

Le reste des statuts de la Société demeure inchangé.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte

Signé: A. DE LONGEAUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 février 2010. Relation: LAC/2010/5626. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Référence de publication: 2010029953/46.

(100027642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.



## F & B Europe Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 1, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 101.660.

Extrait des résolutions prises par le seul actionnaire de la Société en date du 28 janvier 2010.

L'actionnaire unique a accepté la démission de Messieurs Frank BAULER et Fernand GIRA de leurs fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

Le nombre d'administrateur est fixé à un. Monsieur Thomas Wikström, consultant, né à Helsinki, Finlande, le 11 décembre 1946 demeurant à 3, Millewee / Apt 64, L-7257 Helmsange reste seul administrateur de la société avec effet immédiat. Le mandat de Monsieur Thomas Wikström prendra fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Il résulte d'une résolution prise par l'administrateur unique de la Société en date du 8 février 2010 que le siège social de la Société est fixé au 1, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thomas Wikström

Administrateur

Référence de publication: 2010031069/19.

(100027701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

#### Mode Development S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 82.699.

- Le siège social de la société à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare est dénoncé avec effet immédiat.
- Les administrateurs Me René FALTZ et M. Hans Christer MALMBERG ont démissionné avec effet immédiat.
- Le commissaire aux comptes Server Group Europe S.A. (anciennement dénommé The Server Group Europe S.A.) et l'administrateur Maître René FALTZ, ont démissionné avec effet immédiat.
- Le Cabinet d'Avocats FALTZ & FELGEN résilie avec effet immédiat la convention de domiciliation signée en date du 15 décembre 2003.

Luxembourg, le 18 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Cabinet d'Avocats FALTZ & FELGEN «Activités Fiduciaires et Domiciliations»

Signature

Référence de publication: 2010029299/16.

(100026347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

# Tandberg Data Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.395.

## **STATUTES**

In the year two thousand and ten, on the fifth day of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

## THERE APPEARED:

FBC Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies under number B 142.133,

here represented by Marie Roche, attorney at law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on February 2, 2010.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:



## I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** The name of the company is Tandberg Data Management S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

#### Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

#### Art. 3. Corporate object.

- 3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.
- 3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.
- 3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

#### Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

## II. Capital - Shares

## Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one (EUR 1.-) euro each, all subscribed and fully paidup.
- 5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

#### Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.



6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

## III. Management - Representation

#### Art. 7. Appointment and Removal of managers.

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
  - 7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.
- **Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board) composed of two classes of managers (A and B).
  - 8.1. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.
  - (ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.
  - 8.2. Procedure
- (i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
- (ii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- (iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.
- (v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented.

The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.
- (vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.
  - 8.3. Representation
- (i) The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager.
- (ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

## Art. 9. Sole manager.

- 9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.
  - 9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.
- 9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

## Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

#### IV. Shareholder(s)

# Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

- 11.1. Powers and voting rights
- (i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).
- (ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the share-



holders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

- (iii) Each share entitles to one (1) vote.
- 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
  - (iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.
- (iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.
- (v) a shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.
- (vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.
- (vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.
- (viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

#### Art. 12. Sole shareholder.

- 12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.
- 12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.
  - 12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

## Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

- 13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.
- 13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.
  - 13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.
- 13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

## Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

- 14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by
- 14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be reappointed.

# Art. 15. Allocation of profits.

- 15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.
  - 15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
  - (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;



- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (iv) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

- 17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.
- 17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.
- 17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

# Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

## Subscription and Payment

FBC Holdings S.à r.l., represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

## Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

## Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

- 1. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:
- Manacor (Luxembourg) S.A., a company incorporated under the law of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 9.098.
  - 2. The following person is appointed as class B manager of the Company for an indefinite period:
- Cyrus Capital Partners, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 9 East Loockerman Street, Dover, DE 19901, registered with the Securities and Exchange Commission, under number 801-64816.
- 3. The registered office of the Company is set at: 46A, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

# SERVICE CENTRAL DE LEGI<mark>SLA</mark>TION

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

# Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille dix, le cinquième jour du mois de février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

### A COMPARU:

FBC Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 142.133;

ici représentée par Marie Roche, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 2 février 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

# I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1** er . **Dénomination.** Le nom de la société est Tandberg Data Management S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

# Art. 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, non-obstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

# Art. 3. Objet social.

- 3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à rémission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
- 3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.



3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

# II. Capital - Parts sociales

# Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

- 6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
- 6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

#### III. Gestion - Représentation

# Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

- 7.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement associés.
  - 7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.
- **Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment le conseil de gérance (le Conseil) composé de deux catégories de gérants (A et B).
  - 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
  - 8.2. Procédure
- (i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.
- (ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
  - (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se



parler mutuellement. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

- (vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
  - 8.3. Représentation
- (i) La signature du gérant unique engagera la Société. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### Art. 9. Gérant unique.

- 9.1. Si la Société est administrée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.
  - 9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.
- 9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

# IV. Associé(s)

#### Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

- 11.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).
- (ii) Quand les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
  - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
  - 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote
- (i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation à l'assemblée.
  - (iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.
- (iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vi) Les résolutions à adopter aux Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les résolutions sont adoptées à l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.
- (vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.
- (viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

# Art. 12. Associé unique.

- 12.1. Lorsque le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.
- 12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.



12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

# V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

# Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

- 13.1. L'exercice social commence le premier (1 er ) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.
- 13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.
  - 13.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
- 13.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés à l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice social.

#### Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

- 14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.
- 14.2 Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et fixent leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

#### Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.
  - 15.3. Des acomptes sur dividende peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:
  - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividende doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
  - (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les acomptes sur dividende qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

# VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

# VII. Dispositions générales

- 17.1. Les convocations et communications, et respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.
- 17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.
- 17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

### Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et se termine le 31 décembre 2010.



#### Souscription et Libération

FBC Holdings S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

# Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

### Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1. La personne suivante est nommée gérant A de la Société pour une durée indéterminée:
- Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9.098.
  - 2. La personne suivante est nommée gérant B de la Société pour une durée indéterminée:
- Cyrus Capital Partners, L.P. une société constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social au 9 East Loockerman Street, Dover, DE 19901, Etats-Unis, immatriculée à la Securities and Exchange Commission (Commission Boursière), sous le numéro 801-64816.
- 3. Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Roche, H. Hellinckx

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 février 2010. Relation: LAC/2010/5932. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): F. Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 22 février 2010.

Référence de publication: 2010029922/485.

(100027275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

# Allianz Finance IV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 149.981.

Berichtigende Notiz betreffend die Hinterlegung vom 22. Dezember 2009 unter Nummer L090196561.05

Es wird hiermit angezeigt, dass die Allianz Finance II Luxembourg S.à r.l., gemäß Anteilsübertragungsvertrag vom 14. Dezember 2009, 505.000 Anteile an der Gesellschaft, nicht an die Yao Investments Luxembourg S.à r.l., sondern an die Yao Investments S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts mit Gesellschaftssitz in L-2450 Luxemburg, 14, boulevard F.D. Roosevelt, eingetragen beim luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 120.608, mit Wirkung zum 15. Dezember 2009 übertragen hat.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Für gleichlautenden Auszug Unterschrift Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010031095/18.

(100027790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

#### Savox S.A., Société Anonyme.

#### Capital social: EUR 33.492.184,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 142.959.

In the year two thousand and ten, on February, 12  $^{\rm th}$  .

Before, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of SAVOX S.A. (the Company), a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 142959, incorporated on 3 October 2008 pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 2863 of 28 November 2008. The articles of association of the Company have been lastly amended on December 29, 2009, by a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is chaired by Mr Eric LECLERC, employee, residing professionally in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints Mr Jos HEMMER, employee, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mrs Martine KAPP, employee, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting.

The shareholders, represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxy from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by the members of the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

- I. It appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that the entire share capital of the Company is duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of its agenda hereafter reproduced.
  - II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. Share capital increase by an amount of eight million four hundred and two thousand eight hundred and twenty Euros (EUR 8,402,820.-) to bring it from its current amount of twenty-five million eighty-nine thousand three hundred sixty-four Euros (EUR 25,089,364.-) to thirty-three million four hundred ninety-two thousand one hundred eighty-four Euros (EUR 33,492,184.-) by the creation and issue of eight million four hundred and two thousand eight hundred and twenty (8,402,820) new Category A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), against cash and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued Category A shares.
- 2. Waiver by the current shareholders of the Company of their preferential right to obtain new shares, and subscription and payment of the eight million four hundred and two thousand eight hundred and twenty (8,402,820) new Category A shares by CHRIPAS, société anonyme, 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.
- 3. Exchange of eight million four hundred and two thousand four hundred seventy-five (8,402,475) Category A shares held by GADACO, société anonyme, 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, into eight million four hundred and two thousand four hundred seventy-five (8,402,475) Category B shares.
  - 4. Subsequent modification of point 5.1. of Article 5 of the statutes to bring it into alignment with the previous points.
- 5. Acceptance of the resignation of Mr. Eric LECLERC from his mandate as Class A director with immediate effect and discharge to be granted to him for the execution of his mandate.
  - 6. Amendment of point 8.1. of Article 8 of the statutes as follows:
- " **8.1.** For so long as the company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a board of directors ("Board of Directors") consisting of a minimum of three (3) directors (the "Directors")."



- 7. Removal of the two different classes of directors, the present Class A and Class B directors, Messrs. Peter Ulrik ERIKSSON, Paul Robert Goran EHRNROOTH and Jos HEMMER being confirmed in their mandates as "Directors" until the annual general meeting which will be held in 2015.
- 8. Appointment of the following persons as supplementary directors until the annual general meeting which will be held in 2015:
- Mr Carl Magnus EHRNROOTH, private investor, born in Helsinki on 26.11.1955, residing in Guestrasse 24, CH-8700 Kuesnacht 7H
- Mr Jacob Robert Göran EHRNROOTH, company director, born in Helsinki on 13.2.1971, residing in Huvilakatu 4 A4, FI-00140 Helsinki
- Mr Carl H. AMON III, lawyer, born in Massachusetts on 13.6.1943, residing in 124 E79th Street # 12D, New York, NY 10075, USA
  - Mr Charles DURO, lawyer, born in Luxembourg on 5.6.1958, residing in 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg
  - 9. Miscellaneous
  - III. The Meeting has unanimously taken the following resolutions:

#### First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

#### Second resolution

The Meeting resolves to increase the Company's share capital by a sum of eight million four hundred and two thousand eight hundred and twenty Euros (EUR 8,402,820) to bring it from its current amount of twenty-five million eighty-nine thousand three hundred and sixty-four Euros (EUR 25,089,364) to thirty-three million four hundred ninety-two thousand one hundred eighty-four Euros (EUR 33,492,184) by the creation and issue of eight million four hundred and two thousand eight hundred and twenty (8,402,820) new Category A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), against cash and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued Category A shares.

#### Waiwer

The current shareholders of the Company waive their preferential subscription to obtain the new shares.

The Meeting decides to permit the subscription to the new shares by CHRIPAS, a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 147485,

represented here by Mr Eric LECLERC, private employee, with professional address at L-1734 Luxembourg, 2, Rue Carlo Hemmer,

by way of proxy under private seal issued on February 9 th, 2010,

for eight million four hundred and two thousand eight hundred and twenty (8,402,820) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

# Intervention - Subscription - Payment

The subscriber, represented as stated above, by way of proxy, under private seal as described above, which after being signed "ne varietur" by the bureau members, the undersigned notary and the parties and / or their representatives, will remain attached to the present document for submission together with it to the registration formalities,

declare and acknowledge that each of the shares issued has also been paid by contribution in cash, and is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate confirming the availability of the subscription amount on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability.

As such, the Meeting decides to accept the contribution in cash by the subscriber as described above,

and to issue, in return for this contribution in cash, eight million four hundred and two thousand eight hundred and twenty (8,402,820) new Category A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), fully subscribed and paid, for a total subscription price of eight million four hundred and two thousand eight hundred and twenty Euros (EUR 8,402,820).

# Third resolution

The Meeting resolves to exchange eight million four hundred and two thousand four hundred and seventy five (8,402,475) Category A shares with a par value of one Euro (EUR 1.-), shares held by GADACO into eight million four hundred and two thousand four hundred and seventy five (8,402,475) Category B shares with a par value of one Euro (EUR 1.-), so that the existing capital of thirty-three million four hundred ninety-two thousand one hundred eighty-four Euros (EUR 33,492,184) is represented by sixteen million eight hundred thirty-six thousand three hundred fifty eight



(16,836,358) Category A shares, ordinary shares with a voting right, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), and sixteen million six hundred fifty-five thousand eight hundred twenty-six (16,655,826) Category B shares, shares without a voting right, but granting the right to a dividend of one hundred and one percent (101 %) of the normal dividend, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) (The "Shares").

# Fourth resolution

As a result of the preceding resolutions, the Meeting resolves to amend point 5.1. of the article 5 of the Articles, which will henceforth read as follows:

"5.1. The Company's subscribed share capital amounts to thirty-three million four hundred ninety-two thousand one hundred eighty-four Euros (EUR 33,492,184) represented by sixteen million eight hundred thirty-six thousand three hundred fifty eight (16,836,358) Category A shares, ordinary shares with a voting right, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), and sixteen million six hundred fifty-five thousand eight hundred twenty-six (16,655,826) Category B shares, shares without a voting right, but granting the right to a dividend of one hundred and one percent (101 %) of the normal dividend, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) (The"Shares").

The "Category A Shares" can be exchanged into "Category B Shares", and vice versa, with the restriction, that the number of "Category B Shares" may at no time exceed the number of "Category A Shares"."

#### Fifth resolution

The Meeting resolves to accept the resignation of Mr Eric LECLERC from his mandate as Class A director with immediate effect and gives discharge to him.

#### Sixth resolution

The Meeting resolves to amend point 8.1 of Article 8 of the Articles, which will henceforth read as follows:

" **8.1.** For so long as the company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a board of directors ("Board of Directors") consisting of a minimum of three (3) directors (the "Directors")."

#### Seventh resolution

The Meeting resolves to remove the two different classes of directors, the present Class A and Class B directors, Messrs. Peter Ulrik ERIKSSON, Paul Robert Goran EHRNROOTH and Jos HEMMER being confirmed in their mandates as "Directors" until the annual general meeting which will be held in 2015.

# Eighth resolution

The Meeting resolves to appoint the following persons as supplementary directors until the annual general meeting which will be held in 2015:

- Mr Carl Magnus EHRNROOTH, private investor, born in Helsinki on 26.11.1955, residing in Guestrasse 24, CH-8700 Kuesnacht ZH
- Mr Jacob Robert Göran EHRNROOTH, company director, born in Helsinki on 13.2.1971, residing in Huvilakatu 4 A4, FI-00140 Helsinki
- Mr Carl H. AMON III, lawyer, born in Massachusetts on 13.6.1943, residing in 124 E79th Street # 12D, New York, NY 10075, USA
  - Mr Charles DURO, lawyer, born in Luxembourg on 5.6.1958, residing in 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

# Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, is estimated to be approximately four thousand six hundred Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, and the members of the board, they signed together with us, the notary, the present original deed.

# Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le 12 février.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire résidant à Luxembourg, a été tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de SA VOX S.A. (la Société), une société anonyme, immatriculée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Carlo Hemmer, à L-1734 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142959, constituée le 3 octobre



2008 suite à un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 2863 du 28 novembre 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu en date du 29 décembre 2009, suivant acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C.

L'Assemblée est présidée par M. Eric LECLERC, employé, résidant professionnellement à Luxembourg (le Président). Le président désigne M. Jos HEMMER, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée désigne Mme Martine KAPP, employée, résidant professionnellement à Luxembourg en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

Les actionnaires représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présences qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par le mandataire des Actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des Actionnaires représenté à la présente assemblée, resteront annexées aux présentes après avoir été signées par le mandataire des Actionnaires et les membres du Bureau.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

- I. Il résulte de la liste des présences établie et certifiée par les membres du Bureau que le capital entier de la société est représenté à l'Assemblée et en conséquence est valablement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour reproduit ci-après.
  - II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
- 1. Augmentation du capital social d'un montant de huit millions quatre cent deux mille huit cent vingt euros (EUR 8.402.820) afin de le porter de son montant actuel de vingt-cinq millions quatre-vingt-neuf mille trois cent soixante-quatre euros (EUR 25.089.364) à trente-trois millions quatre cent quatre-vingt-douze mille cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 33.492.184) par la création et l'émission de huit millions quatre cent deux mille huit cent vingt (8.402.820) actions nouvelles de Catégorie A avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) contre paiement en numéraire et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions de Catégorie A actuellement émises.
- 2. Renonciation par les Actionnaires actuels de la Société à leur droit préférentiel de souscrire les nouvelles Actions et souscription et libération par CHRIPAS, société anonyme, 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, des huit millions quatre cent deux mille huit cent vingt (8.402.820) actions nouvelles de Catégorie A.
- 3. Echange de huit millions quatre cent deux mille quatre cent soixante-quinze (8.402.475) actions de Catégorie A détenues par GADACO, société anonyme, 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, contre huit millions quatre cent deux mille quatre cent soixante-quinze (8.402.475) actions de Catégorie B.
- 4. Modification subséquente du point 5.1 de l'Article 5 des statuts de la Société, afin de le mettre en concordance avec les points précédents.
- 5. Acceptation de la démission de M. Eric LECLERC de son mandat d'administrateur de catégorie A avec effet immédiat et décharge à lui accorder pour l'exécution de son mandat.
  - 6. Modification du point 8.1 de l'Article 8 des statuts de la Société, comme suit:
- " **8.1.** Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, elle est administrée par un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé de trois (3) Administrateurs au moins."
- 7. Abolition des deux classes différentes d'administrateurs, les actuelles directeurs de Classe A et de Classe B, Messieurs Peter Ulrik ERIKSSON, Paul Robert Göran EHRNROOTH et Jos HEMMER étant confirmés dans leurs fonctions d'"Administrateurs" jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2015.
- 8. Nomination des personnes suivantes comme administrateurs supplémentaires jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2015:
- M. Carl Magnus EHRNROOTH, investisseur privé, né à Helsinki le 26.11.1955, demeurant à Guestrasse 24, CH-8700 Kuesnacht ZH
- M. Jacob Robert Göran EHRNROOTH, administrateur de société, né à Helsinki le 13.2.1971, demeurant à Huvilakatu 4 A4, Fl-00140 Helsinki
- M. Carl H. AMON III, juriste, demeurant à Massachusetts le 13.6.1943, demeurant à 124 E79th Street # 12D, New York, NY 10075, USA
  - M. Charles DURO, juriste, né à Luxembourg le 5.6.1958, demeurant à 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.
  - III. Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

# Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés s'estimant dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.



#### Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit millions quatre cent deux mille huit cent vingt euros (EUR 8.402.820) afin de le porter de son montant actuel de vingt-cinq millions quatre-vingt-neuf mille trois cent soixante-quatre euros (EUR 25.089.364) à trente-trois millions quatre cent quatre-vingt-douze mille cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 33.492.184) par la création et l'émission de huit millions quatre cent deux mille huit cent vingt (8.402.820) actions nouvelles de Catégorie A avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) contre paiement en numéraire et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions de Catégorie A actuellement émises.

#### Renonciation

Les actionnaires actuels renoncent à leur droit préférentiel de souscription concernant les actions nouvelles.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des actions nouvelles, CHRIPAS, une société anonyme, immatriculée et existant sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Carlo Hemmer, à L-1734 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147485,

ici représenté par M. Eric LECLERC, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1734 Luxembourg, 2, Rue Carlo Hemmer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 février 2010,

pour huit millions quatre cent deux mille huit cent vingt (8.402.820) actions nouvelles de Catégorie A avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).

#### Intervention - Souscription - Libération

Le souscripteur, représenté aux présentes comme dit ci-avant, en vertu de la procuration sous seing privé ci-avant énoncée, laquelle après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau, le notaire instrumentant et les comparants et/ou leurs mandataires, restera annexée aux présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

déclare et reconnaît que chacune des actions souscrites a été intégralement libérée par un apport en numéraire, et est partant à la libre disposition de la Société, preuve en a été fournie au notaire soussigné au moyen d'un certificat de blocage confirmant la disponibilité du montant souscrit sur le compte bancaire de la Société, et le notaire expressément reconnaît sa disponibilité.

A ce titre, l'Assemblée décide d'accepter l'apport en numéraire par le souscripteur tel que décrit ci-avant,

et d'émettre en contrepartie de cet apport en numéraire, huit millions quatre cent deux mille huit cent vingt (8.402.820) actions nouvelles de Catégorie A avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), totalement souscrites et libérées, pour un prix total de souscription de huit millions quatre cent deux mille huit cent vingt euros (EUR 8.402.820).

#### Troisième résolution

L'Assemblée décide d'échanger huit millions quatre cent deux mille quatre cent soixante-quinze (8.402.475) actions de Catégorie A avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) détenues par GADACO, contre huit millions quatre cent deux mille quatre cent soixante-quinze (8.402.475) actions de Catégorie B, avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), de façon à ce que le capital existant de trente-trois millions quatre cent quatre-vingt-douze mille cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 33.492.184) est représentée par seize millions huit cent trente six mille trois cent cinquante-huit (16.836.358) actions de Catégorie A, actions ordinaires avec droit de vote, avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), et seize millions six cent cinquante-cinq mille huit cent vingt-six (16.655.826) actions de Catégorie B, actions sans droit de vote ayant droit à un dividende de cent un pourcent (101%) du dividende normal, avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) (les "Actions").

#### Quatrième résolution

Conformément aux résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier le point 5.1 de l'article 5 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** La Société a un capital souscrit de trente-trois millions quatre cent quatre-vingt-douze mille cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 33.492.184) divisé en seize millions huit cent trente six mille trois cent cinquante-huit (16.836.358) actions de catégorie A, actions ordinaires avec droit de vote, avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et seize millions six cent cinquante-cinq mille huit cent vingt-six (16.655.826) actions de catégorie B, actions sans droit de vote ayant droit à un dividende de cent un pourcent (101%) du dividende normal, avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) (les "Actions").

Les actions de catégorie A peuvent être échangées contre des actions de catégorie B, et vice versa, avec la limitation, que le nombre des actions de catégorie B ne peut à aucun moment excéder le nombre des actions de catégorie A."

#### Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission de M. Eric LECLERC de son mandat d'administrateur de Catégorie A avec effet immédiat et lui donne décharge.



# Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le point 8.1 de l'article 8 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **8.1.** Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, elle est administrée par un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé de trois (3) Administrateurs au moins."

#### Septième résolution

L'Assemblée décide d'abolir les deux catégories différentes d'administrateurs, les actuelles Catégories A et Catégories B administrateurs, Messieurs Peter Ulirik ERIKSSON, Paul Robert Göran EHRNROOTH et Jos HEMMER étant confirmés dans leur mandat d'"Administrateurs" jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2015.

#### Huitième résolution

- L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes comme administrateurs supplémentaires jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2015:
- M. Carl Magnus EHRNROOTH, investisseur privé, né à Helsinki le 26.11.1955, demeurant à Guestrasse 24, CH-8700 Kuesnacht ZH
- M. Jacob Robert Göran EHRNROOTH, administrateur de société, né à Helsinki le 13.2.1971, demeurant à Huvilakatu 4 A4, Fl-00140 Helsinki
- M. Carl H. AMON III, juriste, demeurant à Massachusetts le 13.6.1943, demeurant à 124 E79th Street # 12D, New York, NY 10075, USA
  - M. Charles DURO, juriste, né à Luxembourg le 5.6.1958, demeurant à 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

#### Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence de la présente augmentation de capital sont estimés approximativement à quatre mille six cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, et aux membres du bureau, ils ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: E. Leclerc, J. Hemmer, M. Kapp, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 février 2010. LAC/2010/7391. Reçu soixante quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 23 février 2010.

Référence de publication: 2010029935/302.

(100027125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

# Sonoco Asia Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9636 Berlé, 14, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 150.518.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 février 2010.

Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2010029259/12.

(100026332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.



# Gest Plan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 98.337.

# DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Maître Canan CETIN, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de COUNNING BAY CORP., une société ayant son siège social à Calle Aquilino de la Guardia, 8, Panama City, Republic of Panama,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 18 décembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société GEST PLAN HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, a été constituée suivant acte notarié en date 23 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 190 du 16 février 2004:
- que le capital social de la société GEST PLAN HOLDING S.A. s'élève actuellement à trente et un mille EUR (31.000,-EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix EUR (10,-EUR) chacune, entièrement libérées:
  - que COUNNING BAY CORP., précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les actions;
- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 18 décembre 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné.

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'actionnaire unique est investie de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 18 décembre 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
  - suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
  - décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;
  - il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et/ou du registre des actionnaires;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. CETIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56573. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010029891/52.

(100027521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck